



## quittance pour chèque non encaissé?

Par **Loto**, le **04/10/2008** à **23:15**

Bonjour à tous

Je vous expose la situation.

Je suis locataire d'un meublé. Supposons que je dépose le chèque payant le loyer d'un mois à l'agence (qui me loue le studio). L'agence peut-elle refuser de me faire la quittance de loyer si le chèque n'est pas encore encaissé?

Merci d'avance.

Par **Patricia**, le **05/10/2008** à **13:04**

Bonjour,

L'agence peut effectivement attendre pour s'assurer que votre chèque n'est pas impayé avant de vous délivrer votre quittance.

Cordialement